



Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie

49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

SEANCE DU COMITE SYNDICAL

DU MERCREDI 1^{er} DECEMBRE 2021

COMPTE RENDU

Ordre du jour du comité syndical :

1. Administration

- 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 1.2. Décisions prises par le Président
- 1.3. Décisions prises par le bureau
- 1.4. Modification du règlement intérieur pour le droit d'expression des élus
- 1.5. Calendrier des réunions 2022

2. Finances

- 2.1. Débats d'orientations budgétaires 2022
- 2.2. Autorisations de programmes et demandes de subventions pour 2022

3. Ressources Humaines

- 3.1. Compte personnel de formation : conditions de prise en charge des frais par la collectivité
- 3.2. Participation de l'employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance

4. Dossiers techniques

- 4.1. Suites données aux études de réduction de la vulnérabilité
- 4.2. Reconduction du projet agro-environnemental et climatique (MAEC) du bassin versant de l'Oudon pour 2022
- 4.3. Demande de financement de Coco Production - création d'un documentaire sur les espaces naturels sensibles 49
- 4.4. Examen des dossiers pour avis

5. Point sur les études, travaux et communications en cours

6. Questions diverses



L'an deux mil vingt et un, le premier décembre les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre administratif intercommunal à CRAON, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE			SUPPLEANT		
		présent	excusé		présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		X	M. BOSSÉ Fabien		
	M. BÉLIER Denis	X		Mme BOURDAIS Marie-Paule		
	M. BESNIER Michel			M. BIANG NZIE Patrick		
	Mme BOULLAIS Sandrine		X	Mme DANJOU Anne		
	Mme CERISIER Isabelle		X	M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. COLAS Aurélien		X	Mme MERCAT Pascale		X
	Mme COUE Françoise		X	M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. MARY Yves		
	Mme DENIS Coline			M. BRILLET Martial		
	M. FRÉMY Didier			M. LARDEUX Dominique		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. GRIMAUD Gilles	X		M. CHAUVIN Bruno		
	M. HAMARD Benoît		X	M. ROBERT Jacques	X	
	M. MAHOT Marcel	X		M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique		X	M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. PERROIS Christian	X		M. BESNIER Loïc		
	M. ROBERT Anaël	X		M. ROBERT Bernard		
	M. RONCIN Joël	X		Mme CHAUVEAU Carine		
M. ROUSSEZ Olivier	X		M. BALLÉ Matthieu			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent	X		M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	X		M. GUILLAUMEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	X		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	X		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel			M. GIBOIRE Jean-Paul	X	
	M. GILLES Pierrick			M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent	X		M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien		X	M. FRABOUL Yannick		X
	M. RAIMBAULT Pascal	X		M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique		X	M. GENDRY Hugues		X
M. ROSSIGNOL Jérôme		X	M. BEUCHER Clément			

Date	Bdc	Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
		Inondations		
07-oct	2021-197	Repas groupe de travail GIEP le 13/10	Le bar de l'étang	199,50 €
15-oct	2021-205	Entretien mécanique du site de surstockage du Tertre	Moreau et Associés	810,00 €
21-oct	2021-210	programmation automate - vanne st aubin de Pouancé	ATE solutions	5 850,00 €
26-oct	2021-216	Clapet de la Guardièrre	Breizh hydraulique	1 496,71 €
26-oct	2021-214	intervention vanne et clapets de la rincerie	Breizh hydraulique	2 239,20 €

Date	Bdc	Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
		Milieux aquatiques		
23-sept	2021-185	Marquage des véhicules	DAPO	999,96 €
08-oct	2021-203	Entretien du seuil du Moulin sous la Tour	Moreau et Associés	1 074,00 €
08-oct	2021-200	Etude préalable à la restauration de l'Oudon à Montjean - levés topo complémentaires	Hydroconcept	5 472,00 €
08-oct	2021-198	Reméandrage de l'Oudon à Courbure - phase 1	Moreau et Associés	11 611,20 €
08-oct	2021-204	Restauration ripisylve Nymphes Carcan à Noëllet	Asdies	5 362,80 €
18-oct	2021-187	Travaux d'entretien annuel de l'ENS	Etudes et Chantiers	2 500,00 €
18-oct	2021-179	Restauration de la végétation à la Guardièrre	Asdies	770,00 €
21-oct	2021-209	Retrait embâcle à Court Pivert	Asdies	430,00 €
25-oct	2021-211	Reméandrage de l'Oudon à Courbure	Moreau et Associés	169 719,12 €
25-oct	2021-213	Portée à connaissance à l'ancien moulin de Courbure	Setec Hydratec	1 790,40 €
25-oct	2021-195	Arrachage manuel de la jussie sur Cossé et Athée	Asdies	287,50 €
26-oct	2021-154	curage de l'Oudon en aval du pont de la libération	Chazé TP	5 532,00 €
27-oct	2021-217	retrait embâcle rue Lamartine	Asdies	840,00 €
28-oct	2021-207	débroussaillage des rejets de peupliers et de saules aux blossereais (Ballots)	Houillot	2 690,64 €
03-nov	2021-220	panneaux d'informations subvention Région	DAPO	287,71 €
05-nov	2021-222	Diagnostic du déversoir du château de Craon	Artelia	2 148,00 €

Date	Bdc	Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
		LIFE CHERAN		
19-oct	2021-206	Lettre de l'Oudon spéciale Chéran - partie création	Médiapilote	1 378,38 €
08-nov	2021-224	Lettre de l'Oudon spéciale Chéran - partie impression	Médiapilote	692,40 €

	Signature de marchés	désignation du marché	type de marché	coût HT	
				maximum	prestataire retenu
Qualité Quantité		Mission de conseil et d'assistance technique aux plantations bocagères	Accord cadre multi-attributaires à bons de commande	500 000 €	Chambre régionale d'Agriculture Eirl de la Haie à la Forêt

1.3. Décisions prises par le bureau

Présentation : Monsieur Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises :

- Évolution de carrières – actualisation du tableau des effectifs,
- Reprise de provision au service milieux aquatiques de 54 788,44 € pour les travaux de restauration de la continuité écologique et pour la lutte contre les espèces envahissantes,
- Gestion de la paspale à deux épis sur l'étang de Brain-sur-Longuenée (Erdre-en-Anjou) pour un montant estimé à 1 300 € TTC.

Dans le cadre du programme LIFE sur le Chéran :

- Suivis physico-chimiques, hydrobiologiques et hydromorphologiques pour un montant estimé à 20 000 € TTC,
- Engagement de l'étude sociologique pour un montant estimé à 20 000 € TTC,
- Engagement de la lettre de l'Oudon spéciale Chéran pour un montant estimé à 4 000 € TTC.

LIFE19 IPE/FR/00007 REVERS'EAU



1.4. Modification du règlement intérieur pour le droit d'expression des élus

Présentation : Monsieur Gilles GRIMAUD

Le règlement intérieur avec les modifications apparentes est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Proposition de délibération

EXPOSE

La Préfecture demande au syndicat de modifier le règlement intérieur du syndicat voté le 27 janvier 2021 pour préciser les conditions d'application de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le droit d'expression des élus.

« L. 2121-27-1 du CGCT

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal. »

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,

Décide de modifier le règlement intérieur en application du L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit :

« Lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil syndical sont diffusées par le syndicat, un espace est réservé à l'expression des élus ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité syndicale.

Cette déclaration peut intervenir en cours de mandat et doit être exprimée publiquement à l'occasion d'une réunion de comité syndical.

L'espace réservé sera proportionnel au support et équitablement réparti entre les différentes tendances de l'opposition. »

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Cette délibération complète la délibération n°2021-01 du 27 janvier 2021, le règlement intérieur modifié est ci-annexé.

Vote : Unanimité

1.5. Calendrier des réunions 2022

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Calendrier remis en séance.

2. FINANCES

2.1. Débat d'orientations budgétaires 2022

Présentation : Monsieur Gilles GRIMAUD

Les grandes masses de dépenses en dépenses et en recettes sont préparées par service puis globalisées en vue de la préparation du budget primitif 2022. Il convient de discuter des orientations. Présentation des tableaux financiers et des éléments techniques en séance.

Ces documents sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Proposition de délibération

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires et les tableaux financiers associés pour le budget unique à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le rapport et le tableau financier global est joint à la présente délibération.

Ces propositions ont fait l'objet d'un débat au sein du comité syndical.

Discussions :

Sur les participations des collectivités

Monsieur Vincent GUILLET demande combien coûte l'action du syndicat à l'hectare.

Monsieur Gilles GRIMAUD répond que le calcul est inversé. La somme globale des charges estimée est divisée par le nombre d'hectares : les participations sont réparties par rapport à la superficie des communautés de communes.

Monsieur Vincent GUILLET demande si les participations tiennent compte des réserves.

Monsieur Gilles GRIMAUD informe que le syndicat a pris contact avec le conseiller financier de la Trésorerie pour évoquer le devenir des réserves.

Les réserves sont de deux types :

- Fond de roulement,
- Provision constituée pour faire face aux dégâts dans le cadre des servitudes de lutte contre les inondations.

Actuellement, le fond de roulement ne s'érode pas car on ne réalise pas tout ce qui est budgétisé.

Monsieur Vincent GUILLET signale que ce point fait partie des remarques dans les communes. En effet, elles ont des budgets contraints.

Monsieur Gilles GRIMAUD partage ce questionnement d'autant plus en tant que Président d'Anjou Bleu Communauté.

Madame Régine TIELEGUINE propose d'ajouter un état des provisions dans le rapport du débat d'orientations budgétaires (*version modifiée jointe à ce compte rendu*).

Monsieur Gilles GRIMAUD demande à Monsieur Louis MICHEL quelle est l'estimation des indemnités en cas d'inondations ?

Monsieur Louis MICHEL répond que s'il y avait une inondation générale le montant serait de 250 000 €. Lors de la crue de juin 2018, 20 000 € d'indemnités ont été versés.

Sur les taux des emprunts

Monsieur Jean-Paul GIBOIRE remarque des taux supérieurs à 4 %. Est-il possible de rembourser les emprunts par anticipation ou de renégocier les taux ?

Madame Régine TIELEGUINE : les conditions de renégociation ou de remboursement anticipé ne sont pas favorables. L'étude avait été menée par M. OREILLARD, ancien Vice-président en charge des finances.

Sur le projet LIFE Chéran

Monsieur Christian PERROIS demande où en est le projet du Life Chéran ?

Monsieur Louis MICHEL répond que les maires ont été rencontrés. Une « Lettre de l'Oudon » spécifique est en cours de rédaction.

Monsieur Jean-Claude DELANOË ajoute que des travaux de restauration sont prévus à Châtellais et la Boissière. Les riverains ont été rencontrés dernièrement. Des travaux sont également prévus à l'étang des Hunaudières à Saint Saturnin du Limet.

Il est également prévu de réaliser une étude préalable au niveau du Château de la Boissière.

Monsieur Louis MICHEL informe que l'amont du bassin du Chéran a été choisi pour analyser les caractéristiques des plans d'eau.

Madame Régine TIELEGUINE informe qu'une avance a déjà été versée par l'Europe dans le cadre de ce LIFE Chéran.

Sur les aides financières

Monsieur Olivier ROUSSEZ demande quel est le montant des subventions pour l'équipe ?

Madame Régine TIELEGUINE répond que pour les postes techniques on peut espérer 70 à 80 %. Pour la partie finances et secrétariat c'est un peu moins. Il y a aussi un forfait sur le fonctionnement.

Monsieur Joël RONCIN dit que les demandes sont annuelles.

Madame Régine TIELEGUINE précise qu'il n'y a pas de demande annuelle pour l'Europe. Le versement se fait en fonction du réalisé. C'est plus pratique.

Il n'y a plus de questions, Monsieur Gilles GRIMAUD clôt le débat d'orientations budgétaires.

2.2. Autorisations de programmes et demandes de subventions pour 2022

Présentation : Monsieur Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération Autorisations de programmes 2022 et demandes de subventions

EXPOSE

Dans le cadre du contrat territorial eau multithématique 2020-2022, des demandes de subventions doivent être présentées annuellement, et avant le 31 décembre de l'année précédente, auprès des partenaires financiers. Il convient donc de programmer les actions pour 2022 et de faire les demandes de subventions afférentes. Certaines opérations seront engagées en 2022 et se dérouleront jusqu'en 2023.

La programmation ainsi établie entre dans le cadre de la délégation donnée au bureau pour engager les opérations budgétisées,

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après avoir débattu des orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré,

Approuve les programmations suivantes par thématique :

PROGRAMMES D'ACTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET OUVRAGES HYDRAULIQUES - DOB 2022

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2020 réalisé	2021 Budgétisé	2022 orientations
programmes d'actions :	104 222	225 000	133 700
<i>Communication</i>	21 143	47 500	26 200
<i>entretien milieux aquatiques</i>	44 389	63 000	43 000
<i>rongeurs aquatiques</i>	16 442	50 000	22 000
<i>entretien ouvrages</i>	11 338	16 500	16 500
<i>suivis-évaluations</i>	10 910	33 000	11 000
<i>Stratégie foncière</i>		15 000	15 000
TOTAL CHARGES	104 222	225 000	133 700

INVESTISSEMENTS	2020 réalisé	2021 Budgétisé	2022 orientations
Acquisition matériel	3 743	27 784	2 500
ouvrages hydrauliques	2 328	125 000	120 000
Suivi/évaluation	41 321	48 500	48 000
Restauration milieux aquatiques et zones humides	108 441	423 900	354 000
Continuité écologique	299 131	863 900	365 000
Communication	2 605	15 900	5 500
rongeurs aquatiques	945	2 500	2 500
TOTAL INVESTISSEMENTS	458 514	1 507 484	897 500

PROGRAMME D' ACTIONS - INONDATIONS - DOB 2022

CHARGES	2020 réalisé	2021 Budgétisé	2022 orientations
programmes d'actions :	19 176	44 425	129 600
<i>entretien ouvrages</i>	19 176	43 825	40 200
<i>communication</i>		600	
<i>opérations complémentaires</i>			19 500
<i>classement ouvrages et VTA</i>			69 900
TOTAL CHARGES	19 176	44 425	129 600

INVESTISSEMENTS	2020 réalisé	2021 Budgétisé	2022 orientations
Etudes de réduction de la vulnérabilité	28 385	111 390	46 000
travaux de réduction de la vulnérabilité	39 828	50 000	33 000
maintenance des ouvrages	22 134	31 020	25 000
acquisition matériel et divers	3 250	8 000	2 500
TOTAL INVESTISSEMENTS	93 597	200 410	106 500

PROGRAMME D' ACTIONS LIFE CHERAN - DOB 2022

CHARGES	2020 réalisé	2021 Budgétisé	2022 orientations
programmes d'actions :	0	15 000	55 000
<i>Communications</i>			14 000
<i>Etudes</i>		15 000	
<i>gouvernance</i>			6 000
<i>suivi qualité de l'eau</i>			5 000
<i>suivi et valorisation biodiversité</i>			30 000
TOTAL CHARGES	0	15 000	55 000

INVESTISSEMENTS	2020 réalisé	2021 Budgétisé	2022 orientations
Acquisition matériel		3 000	
Etudes		3 000	
Travaux			374 800
TOTAL INVESTISSEMENTS	0	6 000	374 800

PROGRAMME D' ACTIONS - COMMISSION LOCALE DE L'EAU DOB 2022

CHARGES	2020 réalisé	2021 Budgétisé	2022 orientations
programmes d'actions :	34 500	134 500	265 400
<i>communication</i>	4 776	7 000	7 000
<i>Evaluation - données</i>	-1 785	7 500	5 000
<i>Analyse perturbateurs endocriniens</i>		20 000	
<i>révision du S.A.G.E.</i>		100 000	50 000
<i>P.T.G.E.</i>			60 000
<i>amélioration connaissance plans d'eau</i>			80 000
<i>inventaire ZH et bocage PLUi ABC</i>			50 000
<i>formation apprenti</i>			13 400
TOTAL CHARGES	2 991	134 500	265 400

INVESTISSEMENTS	2020 réalisé	2021 Budgétisé	2022 orientations
Acquisition matériel	5 853	3 784	2 500
TOTAL INVESTISSEMENTS	5 853	3 784	2 500

PROGRAMME D'ACTIONS - QUALITE QUANTITE - DOB 2022

CHARGES	2020 réalisé	2021 Budgétisé	2022 orientations
programmes d'actions :	159 033	532 660	772 630
<i>solde programme précédent</i>		50 000	20 000
<i>Diagnostics et accompagnements ind.</i>		134 660	153 920
<i>accompagnements collectifs</i>	72 118	60 000	70 000
<i>Animations territoire à enjeu</i>	2 009	50 000	59 000
<i>Etudes</i> <i>(dont études transfert - études zone tampon sortie de drain - étude bilan)</i>	2 934	68 000	35 000
<i>charte préconisateurs</i>	0	10 000	10 000
<i>suivi eau des puits</i>	0	30 000	36 000
<i>Bocage</i>	72 723	105 000	200 000
<i>paiements pour services environnementaux</i>			132 710
<i>suivi complémentaires</i>	977	10 000	36 000
<i>Sensibilisation-communication</i> <i>(dont lettre agricole - nudges - vidéos - etc)</i>	8 272	15 000	20 000
TOTAL CHARGES	159 033	532 660	772 630

INVESTISSEMENTS	2020 réalisé	2021 Budgétisé	2022 orientations
Acquisition matériel	2 265	3 784	2 500
Création base données suivi agricole	186	10 400	2 000
TOTAL INVESTISSEMENTS	2 451	14 184	4 500

Vote : Unanimité

Proposition de délibération Demandes de subventions pour les équipes en 2022

Vu la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau,
Vu le contrat territorial eau multithématique 2020-2022,
Vu le LIFE Revers'eau sur le Chéran,
Vu l'organisation de l'équipe pour mener à bien les programmes d'actions,

Il convient de demander les subventions pour les équipes pour l'année 2022.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après avoir débattu des orientations budgétaires,
Après en avoir délibéré,

Décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le Département de la Mayenne pour le financement des équipes,

Dit que la demande concerne :

- La Commission Locale de l'Eau,
- La coordination du contrat territorial,
- Le pôle milieux aquatiques,
- Le pôle qualité de l'eau et gestion quantitative,
- Le LIFE sur le Chéran.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Compte personnel de formation : conditions de prise en charge des frais par la collectivité

Présentation : Monsieur Bruno GAUMÉ

EXPOSE

Le compte personnel de formation créé au bénéfice des agents publics permet d'accéder à toute action de formation (diplôme, développement de compétences, ...) hormis celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées.

Le compte est alimenté chaque année en heures de formation et plafonné actuellement à 150 heures.

La formation doit avoir lieu en priorité pendant le temps de travail. L'employeur prend en charge les frais pédagogiques liés à la formation. Le Centre de gestion de la Mayenne préconise de limiter la prise en charge des frais pédagogiques par an et par agent. Certaines collectivités ont fixé 15 €/h soit un financement maximum de 2 250 euros.

Il convient également de préciser si la collectivité prend en charge ou non les frais occasionnés par le déplacement des agents en formation.

Proposition de délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 22 ter,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, et notamment son article 44 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 modifié relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, notamment son article 5.

Le compte personnel de formation créé au bénéfice des agents publics permet d'accéder à toute action de formation (diplôme, développement de compétences, ...) hormis celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées.

Le compte est alimenté chaque année en heures de formation et plafonné à 150 heures.

La formation doit avoir lieu en priorité pendant le temps de travail. L'employeur prend en charge les frais pédagogiques liés à la formation. Le Centre de gestion de la Mayenne préconise de limiter la prise en charge des frais pédagogiques par an et par agent.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

Décide de plafonner la prise en charge des frais pédagogiques à 15 € par heure par an et par agent avec un plafond de 150 heures par an,

Dit que les frais occasionnés par le déplacement en formation ne seront pas pris en charge par la collectivité,

Dit que les crédits seront prévus au budget,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

La présente délibération vaut modification du règlement intérieur pour le personnel du Syndicat du bassin de l'Oudon adopté par le Comité syndical le 26 avril 2019.

Discussion :

Monsieur Olivier ROUSSEZ demande à quoi correspondent les 15 € de l'heure ?

Monsieur Bruno GAUMÉ - C'est le coût de la formation qui doit être précisé par délibération pour plafonner la prise en charge des frais pédagogiques. Le CPF permet d'envisager par exemple une réorientation professionnelle. Il ne s'agit pas de formation pour l'exercice des missions au syndicat.

Monsieur Rémi GAROT demande si c'est prévu au budget ?

Madame Régine TIELEGUINE répond que non, il n'y a pas de demande, il faudra prendre une décision à chaque fois.

Monsieur Denis BELIER propose de prendre en charge une partie des frais de déplacements pour que cela ne soit pas un frein pour les agents.

Monsieur Olivier ROUSSEZ estime qu'il n'y a pas de frein puisque c'est une volonté personnelle de formation. Monsieur Gilles GRIMAUD ajoute que les agents sont payés par la collectivité pendant le temps de la formation. C

Le Comité syndical valide :

- plafonner la prise en charge des frais pédagogiques à 15 € par heure par an et par agent avec un plafond de 150 heures par an,
- les frais occasionnés par le déplacement en formation ne seront pas pris en charge par la collectivité.

Vote : Unanimité

3.2. Participation de l'employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance

Présentation : Monsieur Bruno GAUME

EXPOSE

Il a été décidé d'étudier les possibilités d'une participation financière du Syndicat du bassin de l'Oudon à la complémentaire santé et à la prévoyance des agents. Actuellement, le Syndicat n'a pas l'obligation d'y participer Cette participation va devenir obligatoire :

- à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance (garantie maintien de salaire) : au minimum 20% d'un montant fixé par Décret,
- à compter du 1^{er} janvier 2026 pour la mutuelle santé : au minimum 50% d'un montant fixé par Décret.

Aussi, le Centre de gestion de la Mayenne conseille de participer à la garantie maintien de salaire pour inciter les agents à souscrire une assurance car au-delà d'un arrêt de travail de 3 mois (demi-traitement), la situation des agents peut devenir compliquée.

Le bureau propose une participation progressive à la complémentaire santé et à la prévoyance. Dans l'attente des montants plafonds fixés par Décrets, il est proposé en 2022 de participer à hauteur de 15 euros par mois par agent pour la prévoyance.

Proposition de délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-2

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu la circulaire ministérielle du 25 mai 2012

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 décembre 2021,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent,

Le Comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents (maintien de la rémunération et/ou invalidité et/ou décès).

Décide de verser une participation mensuelle de 15 € à tout agent à temps complet, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

Dit que le montant de la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide,

Dit que la participation sera versée directement à l'agent,

Dit que les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Jean-Paul GIBOIRE propose d'étudier également la prise en charge de la mutuelle santé. En effet, ce point est regardé par les candidats dans le cadre des recrutements.

Madame Régine TIELEGUINE précise qu'il conviendra de faire un plan de financement progressif de la prise en charge jusqu'en 2025 et 2026 lorsque les montants plafonds seront connus.

Monsieur Gilles GRIMAUD souligne qu'il faut veiller à rester cohérent avec les pratiques des autres collectivités sur le territoire.

Monsieur Bruno GAUME ajoute que la prise en charge d'une partie de la prévoyance répond à la demande des agents.

Vote : Unanimité

4. DOSSIERS TECHNIQUES

4.1. Suites données aux études de réduction de la vulnérabilité

Présentation : Monsieur Louis MICHEL

EXPOSE

Lors du précédent Comité syndical, les 3 études de réduction de la vulnérabilité sur le sous-bassin de l'Uzure ont été présentées. Il a été décidé d'engager des travaux au lieu-dit de la Bessonnerie à Ballots. Les membres du Comité syndical ont demandé de délibérer pour justifier l'absence de suites, dans le cadre des compétences du Syndicat, sur les 2 autres sites.

Proposition de délibération

Le comité de pilotage de suivi de l'étude de réduction de vulnérabilité aux inondations de 3 sites sur l'Uzure a étudié diverses solutions pour réduire le risque contre les inondations. Il a été décidé d'engager des travaux au lieu-dit de la Bessonnerie à Ballots (délibération n°2021-25 du 22 septembre 2021). Il est proposé de ne pas donner suite, dans le cadre des compétences du Syndicat, aux projets sur les 2 autres sites :

- La Pâquerie à Gastines,
- Les Basses Mesnardières à St Michel de la Roë.

Le Comité syndical,
Sur proposition du comité de pilotage et du bureau,

Prend connaissance des raisons de ne pas poursuivre la réduction de la vulnérabilité au lieu-dit La Pâquerie à Gastines :

- Pas de solutions efficaces d'aménagement de cours d'eau,
- Coût important au regard des gains escomptés,
- Meilleure solution : déplacer le bien (hors compétence du syndicat) ;

Prend connaissance des raisons de ne pas poursuivre la réduction de la vulnérabilité au lieu-dit les Basses Mesnardières à St Michel de la Roë :

- La vulnérabilité de l'habitation est très faible,
- Coût important au regard des enjeux (dépendances),
- Possibilité de dévoyer le réseau des eaux pluviales (hors compétence du syndicat).

Après en avoir délibéré,
Décide d'abandonner les projets de réduction de la vulnérabilité sur ces 2 sites,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Vote : Unanimité

4.2. Reconduction du projet agro-environnemental et climatique (MAEC) du bassin versant de l'Oudon pour 2022

Présentation : Monsieur Rémi GAROT

Voir la page consacrée à ce dossier sur notre site internet : <https://bvoudon.fr/node/196>

EXPOSE

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon est opérateur pour les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (M.A.E.C.) sur l'aire d'alimentation du captage de Segré pour l'amélioration de la qualité de l'eau depuis 2016.

En 2022, la période de transition de 2 ans entre la programmation FEADER 2015-2020 et la future PAC 2023-2027 se poursuit. Un projet agro-environnemental et climatique (P.A.E.C.) peut être déposé avant le 19 novembre 2021 auprès de la Région Pays de la Loire pour permettre aux exploitants de s'engager en 2022 sur des M.A.E.C. et bénéficier des aides correspondantes.

Les agriculteurs engagés en M.A.E.C. en 2016 ayant recontractualisé une « mesure maintien » pour 1 an en 2021 peuvent reconduire la même mesure en 2022 pour une durée de 1 an.

Les agriculteurs engagés en M.A.E.C. en 2017 en « mesure système évolution » peuvent contractualiser une « mesure maintien » équivalente d'une durée de 1 an. En 2021, le comité syndical a fait le choix de rester sur le même territoire et de ne pas proposer de nouveaux contrats de 5 ans en « mesures système évolution ».

Il convient de délibérer pour la reconduction du projet en 2022.

Proposition de délibération

Un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) est ouvert sur le territoire de l'aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin du Pavoil depuis 2016. Il permet aux exploitants de souscrire des Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur leurs exploitations.

Le comité syndical,

Après avoir pris connaissance des modalités du projet,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide de reconduire le projet agro-environnemental et climatique pour l'année 2022, en conservant les modalités suivantes :

- Sur le même territoire : aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin du Pavoil,
- Mêmes mesures agro-environnementales et climatiques ou leur poursuite en mesures « maintien » équivalentes pour les mesures « évolution »,
- Avec la simple reconduction des contrats déjà engagés en 2016, pour une 7^{ème} année, et des contrats déjà engagés en 2017 pour une 6^{ème} année.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

Discussion :

Monsieur Rémi GAROT demande si des délégués sont concernés par le dispositif M.A.E.C.
Après un tour de table, personne n'est concerné.

Vote : Unanimité

4.3. Demande de financement de Coco Production - création d'un documentaire sur les espaces naturels sensibles 49

Présentation : Monsieur Aurélien COLAS

Proposition de délibération

Le syndicat est sollicité pour une aide à la production pour le projet documentaire intitulé « Sensibles, au coeur des Espaces Naturels » (titre provisoire) film de 52' réalisé par José et Romain SAUDUBOIS. Productrice : Colette SAUDUBOIS.

Il s'agit d'un film documentaire sur les espaces naturels sensibles du Département du Maine et Loire. Une trentaine d'espaces naturels a été sélectionnée par les réalisateurs, dont la Vallée de l'Oudon. Ce film se veut naturaliste. Il valorisera la faune, la flore, les paysages, les spécificités de ces territoires.

Le projet est estimé à 96 500 € HT, financé à 50% par le Département 49.

Il est proposé une participation financière du syndicat et une participation technique pour accompagner les réalisateurs sur les points remarquables de la Vallée de l'Oudon.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

Décide de participer à hauteur de 1 500 € à la production du documentaire avec comme contrepartie une apposition du logo du Syndicat du bassin de l'Oudon sur le générique du film et sur tous les supports de communication,

Décide d'accompagner si besoin les réalisateurs pour la découverte des points remarquables de la Vallée de l'Oudon,

Dit que les crédits seront inscrits au budget,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Discussion :

Monsieur Denis BELIER demande où le film sera visible ?

Madame Régine TIELEGUINE informe qu'il sera diffusé lors de soirées sur le Département. Le syndicat pourra également s'appuyer sur ce documentaire. Cependant, il présentera les espaces naturels sensibles à l'échelle du département.

Vote : Unanimité

4.4. Examens des dossiers pour avis

Présentation : Monsieur Gilles GRIMAUD

Enquête publique du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021 - élevage avicole Stéphane BARBOT à la Pouëze (Erdre en Anjou).

Lien vers les pièces du dossier : http://www.maine-et-loire.gouv.fr/annee-2021-r2245.html?page=rubrique&id_rubrique=2245&id_article=7823&masquable=OK

La fiche d'analyse du dossier sera présentée en séance.

Discussion :

Sur les réunions du comité syndical

Monsieur Vincent GUILLET se réjouit que ce dossier soit examiné. Par contre, il se demande pourquoi d'autres dossiers beaucoup plus importants n'ont pas été présentés en comité syndical mais uniquement en bureau.

Monsieur Gilles GRIMAUD répond que c'est lié au calendrier des réunions. Les dates limites des avis sont contraintes.

Monsieur Louis MICHEL rappelle qu'il n'y a que 3 à 4 comités syndicaux par an.
Madame Régine TIELEGUINE évoque les problèmes de quorum si on multiplie les réunions.

Monsieur Vincent GUILLET se demande pourquoi les gens ne viennent pas au Comité syndical. Cela pose question.

Monsieur Gilles GRIMAUD - ce type de structure a des problèmes de quorum car le territoire est grand avec un nombre de délégués important.

Monsieur Vincent GUILLET - il faut bien passer le message, si on ne peut pas venir, il faut prévenir le suppléant.

Madame Régine TIELEGUINE - avant les restrictions sanitaires, on invitait systématiquement les suppléants.

Monsieur Pierrick GILLES - les élus ont un rôle important dans la société, il faudrait leur remettre le guide de l' élu.

Monsieur Gilles GRIMAUD - on peut envoyer une lettre de rappel.

Monsieur Vincent GUILLET - préciser sur le courrier le nom du suppléant.

Sur le dossier

Monsieur Joël RONCIN : le dossier n'est pas très pointu. Il ne parle que de l'Argos. Le fait que l'excédent aille en Vendée est un peu gênant en terme de bilan carbone.

Monsieur Christian PERROIS : c'est le seul lieu de compostage à proximité.

Monsieur Louis MICHEL : constate que c'est une petite structure.

Avis :

Avis favorable avec les réserves exprimées par la C.L.E.

5. POINT SUR LES ETUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION EN COURS

Présentation : par les élus en charge des dossiers

Cf. présentation ci-jointe.

Discussion :

Monsieur Oliver ROUSSEZ demande que les articles proposés pour les bulletins municipaux soient remis avant le mois de novembre.

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Vincent GUILLET intervient sur le dossier des PSE (paiements pour services environnementaux). Des décisions ont été prises en comité de pilotage d'écarter 2 dossiers. Un dossier a quand même été accepté par le Bureau. Sur la base de quels éléments ? Ce sont des gens qui ont saccagés les haies, c'est catastrophique du point de vue de la communication. Il ne comprend pas.

Monsieur Rémi GAROT - Le linéaire a été validé par la DTT. Le linéaire a été replanté.

Monsieur Vincent GUILLET souhaite savoir où cela a été replanté ?

Monsieur Jean-Claude DELANOE - les haies sont plantées autour de chez eux.

Monsieur Pierrick GILLES : les haies devraient être replantées sur la parcelle. Ils vont boiser chez eux. Il faudrait voir avec la DDT si c'est possible.

Monsieur Joël RONCIN - la PAC impose de replanter sur le même ilot. La pression se fera par le groupe.

Monsieur Jacques ROBERT - il faut imposer la localisation de la haie.

Monsieur Pierrick GILLES informe l'organisation d'une formation des élus sur la plantation des haies le 9 décembre. Les inscriptions sont encore possibles.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 12h00.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Rémi GAROT,

